

La charte de l'arbre de la Ville de Compiègne





LA CHARTE DE L'ARBRE DE LA VILLE DE COMPIÈGNE

Le patrimoine arboré de la ville de Compiègne, est une composante importante du cadre de vie. Le végétal en continuelle évolution nécessite une gestion dynamique, impliquant une adaptation de la nature et de la fréquence des interventions de gestion suivant l'âge de l'arbre. La constante évolution de ce patrimoine et des grands projets d'aménagement de la ville définissent de nouveaux enjeux en matière de gestion et de développement de cette « forêt urbaine » Compiégnoise.

La Charte de l'arbre a été créée afin de répondre de façon optimale à ces nouveaux enjeux. Elle reprend dans son fond comme dans sa forme la trame directrice du plan d'action du SEVE et ses trois orientations et se décline en 19 actions.

➔ ORIENTATION I : RÉPONDRE AUX BESOINS D'IDENTITÉ ET DE DIVERSITÉ PATRIMONIALE

Protéger le cadre de vie

- 1 - Disposer d'outils juridiques efficaces de protection de l'arbre
- 2 - Créer un environnement de qualité dès la plantation
- 3 - Préserver et valoriser les arbres remarquables
- 4 - Planter et préserver durablement les arbres d'avenir
- 5 - Le plan programmé de renouvellement des arbres d'alignement

Diversifier le patrimoine paysagé

- 6 - Inventorier le patrimoine arboré
- 7 - Compiègne ; ville Arboretum
- 8 - La gestion optimisée du patrimoine arboré
- 9 - Développer la végétalisation au pied des arbres
- 10 - Le recyclage des déchets verts
- 11 - La lutte raisonnée et la protection biologique intégrée

Augmenter et mieux répartir l'offre en espaces verts

- 12 - Développer la trame arborée à travers la ville

➔ ORIENTATION II : DÉVELOPPER LE BIEN ÊTRE ET AMÉLIORER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ DANS LES ESPACES VERTS

- 13 - Patrimoine arboré et pollinose
- 14 - L'observation des tempêtes

➔ ORIENTATION III : DÉVELOPPER LA COMMUNICATION ET LA COHÉSION SOCIALE

- 15 - Développer le savoir faire de l'ensemble des acteurs de la gestion de l'arbre
- 16 - Développer des supports de communication sur le thème de l'arbre
- 17 - L'arbre support de cohésion sociale et d'actions pédagogiques
- 18 - 2013, année de l'arbre
- 19 - Évaluer l'avancement de la charte de l'arbre





L'intérêt de l'arbre pour la ville, sa fragilité, la nécessité de mieux le connaître pour améliorer les conditions de son implantation et de son développement, la volonté de lui donner toute sa place dans les projets d'aménagements publics et privés en sensibilisant tous les acteurs de la conception et de la gestion, de l'espace public, nous ont conduits à l'élaboration de la présente charte de l'Arbre pour la ville de Compiègne.

L'arbre participe à l'identité paysagère dans la ville. A ce titre, la charte s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'espace public en leur proposant des informations sur l'entretien, la protection. Elle s'adresse également aux habitants dont le patrimoine fait partie du paysage urbain. Chacun doit bénéficier de ces données sur l'arbre urbain.

L'arbre aide à mieux vivre. La charte est une reconnaissance de cet intérêt.

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur de L'Oise





LA CHARTE DE L'ARBRE

→ ORIENTATION N° I

RÉPONDRE AUX BESOINS D'IDENTITÉ ET DE DIVERSITÉ PATRIMONIALE

CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN URBAIN VERT DE LA VILLE DE COMPIEGNE

PROTÉGER LE CADRE DE VIE

1 - Disposer d'outils juridiques efficaces de protection de l'arbre

CONTEXTE

La municipalité dispose de 2 outils juridiques :

Le règlement de voirie communautaire et le règlement du POS actuellement en révision dans le cadre de la modification du PLU.

Ces documents définissent notamment des mesures de protection (Espaces Boisés Classés) auxquelles leurs sont associées des mesures de compensation en cas de dégradation du patrimoine en utilisant le barème de valeur des arbres d'ornement (adopté par le conseil municipal du 20 juin 2008).

OBJECTIFS

Disposer d'outils juridiques efficaces et dissuasifs permettant de garantir la protection du patrimoine arboré.

ACTIONS

- Protéger le patrimoine arboré planté sur la voirie en appliquant le barème d'évaluation des arbres d'ornement.

- Maintenir les surfaces boisées sur la surface totale de la ville

- Actualiser les limites des zones en espaces boisés classés au plan d'urbanisme

Renforcer la protection de l'arbre dans le cas de l'instruction des permis de construire

Délivrer avec le permis de construire un livret de préconisation à l'attention des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des propriétaires privés





LA CHARTE DE L'ARBRE

→ ORIENTATION N° I

RÉPONDRE AUX BESOINS D'IDENTITÉ ET DE DIVERSITÉ PATRIMONIALE

CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN URBAIN VERT DE LA VILLE

PROTÉGER LE CADRE DE VIE

2 - Créer un environnement de qualité dès la plantation

CONTEXTE

Le milieu urbain est loin d'offrir des conditions favorables à la pérennité des plantations auxquelles sont soumis les arbres d'alignement dans les rues, notamment : la sécheresse, la pollution, le vandalisme, la compaction du sol, le choc de voiture

Soucieuse de préserver ce patrimoine, la ville de Compiègne a déjà intégré dans son Cahier des Clauses Techniques Particulières des normes de plantation et de protection favorables à la pérennité des arbres destiné à protéger : le tronc de l'arbre qui est une zone très sensible, le système racinaire bien souvent négligé et les branches cassées ou abusivement taillées.

OBJECTIF

- Assurer des conditions favorables à un développement optimal des plantations urbaines
- Protéger durablement les arbres des agressions diverses auxquels ils sont soumis

ACTIONS

- Assurer des conditions favorables et durables aux plantations.
- Appliquer l'adage « *Le bon arbre ou bon endroit* »
- Prolonger les engagements sur les modalités de plantation et de protection des arbres d'alignements :
- Veiller à la qualité des fosses de plantation, à la protection physique de l'arbre, et au suivi des jeunes plants 3 ans après la plantation.
- Développer la protection du tronc (contre les chocs de tondeuses et les coupures par roto-fils).





LA CHARTE DE L'ARBRE

→ ORIENTATION N° I

RÉPONDRE AUX BESOINS D'IDENTITÉ ET DE DIVERSITÉ PATRIMONIALE

CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN VERT DE LA VILLE

DIVERSIFIER LE PATRIMOINE PAYSAGE

3 - Préserver et valoriser les arbres remarquables

CONTEXTE

Le patrimoine arboré fait l'objet d'un inventaire (démarré en 2011). Les arbres sont identifiés selon trois critères : Etat sanitaire, situation, développement puis estimé en fonction de coefficient intégré à une formule de calcul pour déterminer la valeur. D'autres renseignements sont apportés lors de la saisie :

- Beauté (port majestueux ou pittoresque),
- Dimensions remarquables (hauteur, circonférence...),
- Rareté botanique,
- Age et lien avec le patrimoine historique et culturel de la ville.

Le relevé en cours de réalisation permettra de dresser la carte de répartition des arbres remarquables qui représentent aujourd'hui un patrimoine estimé à 25 000 arbres qui se répartissent sur le domaine public (parc, squares, accompagnement de bâtiment public...)

Il est déjà révélé la fragilité de ce patrimoine qui s'appauvrit rapidement en raison de son état général mais aussi sous la pression de l'urbanisme. Ce relevé est couplé au barème de valeur des arbres d'ornement.

OBJECTIF

- Préserver et valoriser les arbres remarquables du patrimoine compiégnois

ACTIONS

- Poursuivre l'inventaire et le classement des arbres remarquables (relevé par SIG)
- Protéger et valoriser le patrimoine arboré remarquable
- Gérer ce patrimoine en tenant compte de ces spécificités

- Assurer une gestion spécifique des vieux arbres : taille d'accompagnement, haubanage, paillage au pied
- Informer les propriétaires privés du caractère remarquable de leur patrimoine
- Assurer les interventions de taille d'accompagnement des arbres montrant les signes de sénescence





LA CHARTE DE L'ARBRE

→ ORIENTATION N° I

RÉPONDRE AUX BESOINS D'IDENTITÉ ET DE DIVERSITÉ PATRIMONIALE

CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN URBAIN VERT DE LA VILLE

DIVERSIFIER LE PATRIMOINE PAYSAGE

4 - planter et préserver durablement les arbres d'avenir

CONTEXTE

Le maillage urbain se densifie offrant de moins en moins d'espaces disponibles à la création de petits et de moyens espaces verts. La ville de Compiègne s'est investie dans un programme de reconquête des surfaces minérales.

OBJECTIFS

Conservier des espaces de 15 à 100 m² dans la ville pour la plantation d'arbres destinés à devenir remarquables, les arbres de l'avenir.

Concevoir un aménagement spécifique pour ces arbres repérés dans la ville.



ACTIONS

- Identifier des sites de plantations à travers la ville
- Concevoir un espace remarquable pour un arbre remarquable
- Prendre en compte les exigences autoécologiques des espèces lors des plantations
- Renaturer les pieds de l'arbre
- Rechercher les plantes associées à l'arbre dans son écosystème d'origine
- Produire, planter et entretenir ces plantes
- 2013, planter un arbre d'avenir par quartier (10)
- Associer la population au projet « Arbre d'avenir »

- Consulter la population concernant le choix de l'essence de l'arbre d'avenir
- Associer les établissements scolaires à la plantation des arbres d'avenir
- Protéger et valoriser les arbres d'avenir durablement
- Classer les sites en Espaces Boisés Classés dans le cadre des modifications du PLU (protection juridique)
- Penser l'aménagement et la signalétique pour que l'arbre d'avenir soit rapidement identifié dans la ville





LA CHARTE DE L'ARBRE



ORIENTATION N° 1

RÉPONDRE AUX BESOINS D'IDENTITÉ ET DE DIVERSITÉ PATRIMONIALE

CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN VERT DE LA VILLE

PROTÉGER LE CADRE DE VIE

5 - Le plan programmé de renouvellement des arbres d'alignement

CONTEXTE

Compiègne présente une trame verte de qualité avec 25 000 arbres d'alignement plantés le long des 200 km de voie à travers la ville. Ce patrimoine représente une surface de hectares de boisement. (Notion de forêt urbaine). L'étude de la pyramide des âges révèle qu'il est cependant vieillissant et nécessite des opérations de renouvellement.

OBJECTIFS

Assurer une mission de service publique de qualité en intégrant les enjeux d'une politique de renouvellement de la «Forêt urbaine compiégnaise »

Enjeux social : assurer la sécurité et le bien-être des citoyens usagers

Enjeux paysager : garantir la permanence de paysages urbains diversifiés source d'identité

ACTIONS

- Mettre en œuvre un plan de renouvellement sur les 10 prochaines années
- Appliquer les 4 nouvelles orientations de plantation
- Augmenter l'espace entre les plantations
- Développer la diversité végétale
- Privilégier les arbres de petit et

moyen développement et à port fastigié

- Privilégier les arbres à forme libre
- Développer la concertation avec tous les acteurs des projets d'aménagements (Service voirie, propriétaires de réseaux) afin de coordonner les interventions de chacun avec cohérence.

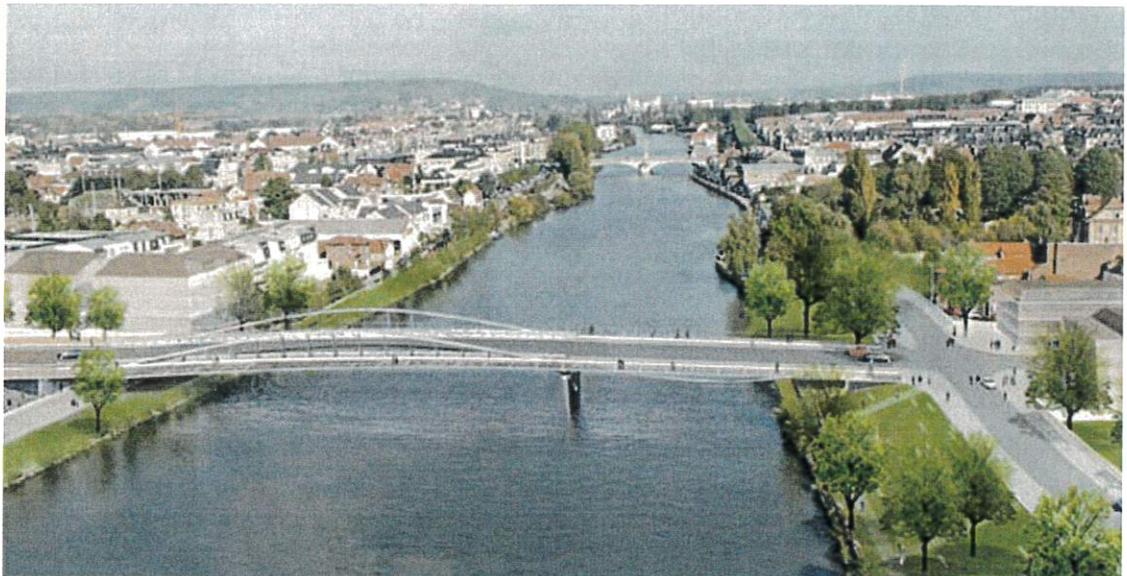




LA CHARTE DE L'ARBRE

→ ORIENTATION N° I

RÉPONDRE AUX BESOINS D'IDENTITÉ ET DE DIVERSITÉ PATRIMONIALE
 CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN URBAIN VERT DE LA VILLE
 DIVERSIFIER LE PATRIMOINE ARBORÉ



6 - Inventorier le patrimoine paysagé

CONTEXTE

La première étape de la mise en œuvre d'une politique globale de gestion d'un patrimoine arboré est la réalisation d'un inventaire.

A partir de 2012, le SEVE, a développé un protocole original d'inventaire du patrimoine arboré. Celui-ci est réalisé en interne par les agents municipaux.

En aval, des relevés de terrains, des outils ont été développés. Les données relevées sont traitées dans une base informatique à partir de laquelle des requêtes sont réalisées, reliées à un système d'information géographique.

Ces données peuvent être cartographiées à différentes échelles. Actuellement, l'inventaire arbre par arbre a commencé partant des parcs vers les alignements sur voirie. Les coulées vertes et les espaces verts seront traités ultérieurement.

OBJECTIFS

Disposer de données fiables permettant une gestion dynamique du patrimoine arboré.
 Limiter les risques

ACTIONS

- Réaliser l'inventaire total du patrimoine arboré

2014 : Fin de l'inventaire arbre par arbre du patrimoine arboré implanté sur toute la ville

- Définir la méthode et réaliser l'inventaire pour les boisements

- Respecter les conditions de la mise à jour de l'inventaire

- Programmer les tournées de mises à jour tous les 1-3-5 ans selon l'état sanitaire et mécanique des arbres

- Programmer les travaux inhérents à ces tournées : examens complémentaires, abattages, taille de mise en sécurité

- Diffuser les informations extraites de l'inventaire





LA CHARTE DE L'ARBRE



ORIENTATION N° I

RÉPONDRE AUX BESOINS D'IDENTITÉ ET DE DIVERSITÉ PATRIMONIALE

CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN VERT DE LA VILLE

DIVERSIFIER LE PATRIMOINE PAYSAGER

7 - Compiègne : Ville et Forêt

CONTEXTE

Géographiquement insérée entre la forêt domaniale d'une superficie 14 000 h et la rivière l'Oise, la ville de Compiègne bénéficie d'une présence végétale remarquable. Si par le passé les essences d'origine forestières ont été remplacées progressivement par le marronnier le tilleul et le platane. Aujourd'hui avec la biodiversité de nouvelles variétés sont plantées. Ginkgo biloba ; noisetier de Byzance, variétés d'érable, magnolia...

OBJECTIFS

Conforter et promouvoir la diversité variétale des espaces verts et du patrimoine des arbres d'alignement

ACTIONS

- Promouvoir la diversité variétale du patrimoine compiégnois
- Proposer une gamme végétale élargie
- Liste d'essence plantée en accompagnement de voirie
- Liste d'essences plantées de manière isolée ou arbre d'avenir
- Liste d'essence plantée en site espaces verts





LA CHARTE DE L'ARBRE

→ ORIENTATION N° I

RÉPONDRE AUX BESOINS D'IDENTITÉ ET DE DIVERSITÉ PATRIMONIALE

CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN VERT DE LA VILLE

DIVERSIFIER LE PATRIMOINE PAYSAGE

8 - La gestion optimisée du patrimoine Arboré

CONTEXTE

Depuis 5 ans le service des espaces verts applique certains principes de la gestion différenciée correspondant bien à l'identité de la ville. Les travaux entretiens sont adaptés à chaque typologie d'espaces verts (jardins, squares, espaces semi naturels).

Basé sur les fondements du développement durable, la gestion harmonisée (terme plus adapté), permet d'intégrer de nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement.

Par ailleurs, la conférence internationale de Paris (UNESCO- février 2005) soulignait l'importance des enjeux de la nature en ville au travers de la préservation et du développement de la biodiversité spontanée. Ceci confirme la nécessité de gérer de manière spécifique les espaces verts et d'étudier comment l'action de l'homme influence le gain ou la perte de la biodiversité.

OBJECTIFS

Raisonner les interventions afin d'optimiser la gestion de l'arbre selon son site d'implantation
Intégrer les pratiques respectueuses de l'environnement (limiter les pollutions)

ACTIONS

- Créer une fiche arbre dans le cadre de la gestion harmonisée
- Définir la nature et la fréquence des travaux à réaliser sur l'arbre lui même en fonction du code de qualité du site dans lequel il est implanté, les interventions de taille, les interventions de traitements, le diagnostic sanitaire, la protection et le suivi
- Utiliser : paillage, strate végé-

tale spontanée, strate végétale horticole, revêtement minéral. Nature et fréquence des interventions : remplacement du mulch, tonte, désherbage manuel ou chimique, ramassage des feuilles, extraction du bois mort

- Evaluer la mise en place de ces pratiques





LA CHARTE DE L'ARBRE



ORIENTATION N° I

RÉPONDRE AUX BESOINS D'IDENTITÉ ET DE DIVERSITÉ PATRIMONIALE

CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN URBAIN VERT DE LA VILLE DE COMPIÈGNE

DIVERSIFIER LE PATRIMOINE PAYSAGE

9 - Développer la végétalisation au pied des arbres

CONTEXTE

Le désherbage chimique du pied des arbres n'est jamais anodin en termes de pollution et de santé des arbres. La végétalisation constitue une solution substitutive satisfaisante sur le plan esthétique et écologique de cette problématique.

A Compiègne des actions de ce type ont déjà été réalisées ponctuellement. Elles sont issues d'initiatives spontanées ou sont animées par le service des espaces verts et parfois intégrées par des maîtres d'œuvre dans de nouveaux projets.

OBJECTIFS

Réduire les pollutions en diminuant l'emploi des désherbants chimiques en développant dans la ville, 2 types de végétalisation au pied des arbres :

- à partir des espèces indigènes locales
- à partir d'espèces horticoles
- Favoriser la pérennité des plantations et améliorer le cadre de vie des Compiégnois
- Stimuler l'implication et l'intérêt des citoyens pour le végétal

ACTIONS

- Proposer diverses modalités de végétalisation
- Réintroduire, en pointillé dans la ville, une flore indigène locale évoluant avec l'arbre
- Planter une flore horticole diversifiée : ligneux bas, couvre sol, plantes vivaces, plantes annuelles ou bisannuelles.
- Jardiner le pied des arbres. Action participative et sensibilisation à l'écologie.





LA CHARTE DE L'ARBRE



ORIENTATION N° 1

RÉPONDRE AUX BESOINS D'IDENTITÉ ET DE DIVERSITÉ PATRIMONIALE

CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN URBAIN VERT DE LA VILLE DE COMPIÈGNE

DIVERSIFIER LE PATRIMOINE ARBORÉ

10- Recyclage des déchets verts



CONTEXTE

Chaque année le service espaces verts produit de la bio masse, provenant du bois, des feuilles et du gazon qui est envoyée en plateforme de compostage assurant ainsi une valorisation des résidus ou broyée sur place et utilisée comme paillage.

OBJECTIF

Optimaliser le recyclage de la biomasse résultant de la gestion du patrimoine arboré et des espaces verts



ACTIONS

- Raisonner le ramassage et l'évacuation des résidus
- Raisonner les pratiques de tailles
- Procéder à la valorisation directe sur site de taille ou d'abattage (broyeur mobile)
- S'assurer de la valorisation de l'ensemble de la bio- masse
- Inscrire dans le CCTP des interventions réalisées par entreprises privées un critère de valorisation de la biomasse exportée





LA CHARTE DE L'ARBRE



ORIENTATION N° 1

RÉPONDRE AUX BESOINS D'IDENTITÉ ET DE DIVERSITÉ PATRIMONIALE

CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN URBAIN VERT DE LA VILLE DE COMPIÈGNE

DIVERSIFIER LE PATRIMOINE PAYSAGE

11 - Lutte raisonnée et protection biologique

CONTEXTE

Actuellement la ville de Compiègne rencontre chaque année des problèmes phytosanitaires concernant 3 principaux ravageurs : le tigre du platane, le puceron sur le tilleul et la chenille processionnaire du chêne.

Les arbres d'alignement confrontés à des conditions de vie difficile, sont les sujets les plus sensibles. Les problématiques rencontrées sur ces sites peuvent induire des gênes pour les riverains (démangeaisons ou souillure sur voiture). Ces interventions sont contestables sur le plan environnemental (pollution des nappes phréatiques et destruction de l'endofaune indigène) et entraînent des nuisances pour les riverains (produits relativement dangereux pour l'homme, réalisation d'intervention nocturnes bruyantes).

Elles sont à raisonner à partir du seuil de nuisibilité pour l'arbre (comptage des populations de ravageurs) et du seuil de désagrément causé aux compiégnais.

OBJECTIFS

Afin de préserver l'état sanitaire des arbres et de limiter les gênes occasionnées par les insectes ravageurs aux riverains.

Compiègne s'engage à supprimer à terme les interventions chimiques afin de limiter les intrants

Développer les moyens de lutte alternatifs permettant de réguler les populations des insectes ravageurs



ACTIONS

- Prolonger et développer des techniques alternatives de lutte
- Prolonger et développer la protection biologique intégrée
- Introduction de microorganismes : tester l'introduction de chrysopes dans sa lutte contre le puceron
- Tester de nouveaux procédés de traitements non chimiques
- Pulvérisation d'eau savonneuse
- Traitement des troncs à l'huile végétale
- Généraliser les moyens de lutte alternatifs efficaces





LA CHARTE DE L'ARBRE



ORIENTATION N° 1

REPENDRE AUX BESOINS D'IDENTITÉ ET DE DIVERSITÉ PATRIMONIALE

CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN URBAIN VERT DE LA VILLE

AUGMENTER ET MIEUX RÉPARTIR L'OFFRE EN ESPACES VERTS

12 - Développer la trame arborée dans la ville

CONTEXTE

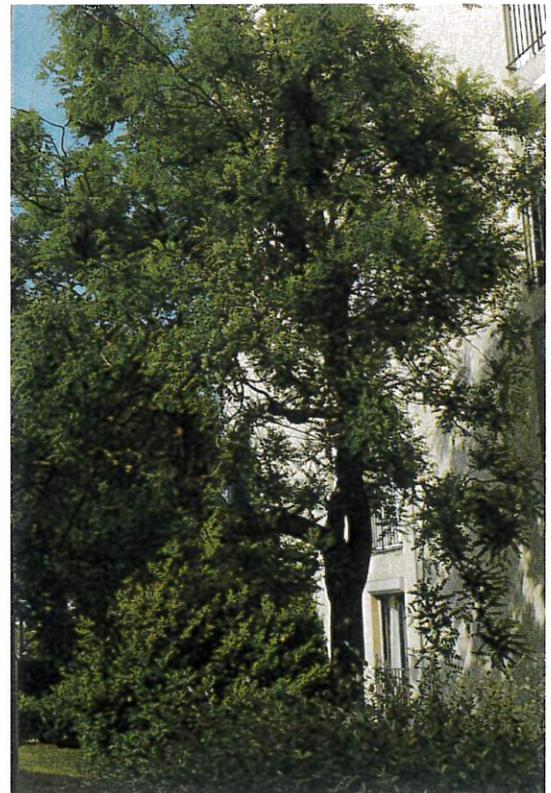
A Compiègne, plus 1/3 de la surface de la ville possède un couvert végétal arboré. Ceci comprend les 200 km de voie plantée. Sur le domaine public de nouveaux grands projets d'urbanisme tel que la ZAC du Camp de Royalieu comprennent la réalisation de nombreuses plantations qui vont étendre la trame verte à travers la ville. Sur le domaine privé, la municipalité dispose d'outils juridiques comprenant des mesures incitatives à la plantation dans le cadre de l'attribution de permis de construire.

OBJECTIFS

Agir en faveur du développement des plantations sur le domaine privé et public pour renforcer l'ambiance végétale de la ville

ACTIONS

- Identifier les zones en déficit de plantation dans la ville
- Affiner l'analyse quantitative basée sur l'étude des orthophotographies
- Compléter l'analyse quantitative d'une analyse qualitative établie sur le terrain
- Développer la trame verte sur le domaine public
- Influencer les plantations sur le domaine public





LA CHARTE DE L'ARBRE



ORIENTATION N° 2

RÉPONDRE AUX BESOINS D'IDENTITÉ ET DE DIVERSITÉ PATRIMONIALE

CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN URBAIN VERT DE LA VILLE

AMÉLIORER LA TRANQUILLITÉ EN PRÉVENANT LES RISQUES

13 - Patrimoine arboré et pollinose

CONTEXTE

Identifié comme un polluant atmosphérique, le pollen émis par les végétaux, est responsable d'allergies graves. En effet, en concernant près de 2 à 3 millions d'asthmatiques (dont 8 à 10 % en âge scolaire) et en étant responsable de près de 2 000 morts par an en France (Source DRASS), la pollinose (allergie au pollen) constitue une affaire de santé publique. Près de la moitié du patrimoine des arbres en accompagnement de voie est allergisant.

OBJECTIFS

Prolonger et compléter les actions concrètes de prévention des allergies polliniques :
la pollinogvigilance
S'engager à plus long terme pour réduire efficacement et durablement les émissions de pollen.

ACTIONS

- Prolonger et compléter les actions de pollinogvigilance
- Assurer le suivi scientifique du pollinier sentinelle et faire évoluer la gamme de végétaux étudiés à la demande des professionnels de santé
- Assurer la communication des informations du pollinier auprès des professionnels de la santé
- Renforcer l'information sur le site du pollinier
- Prendre en compte le caractère allergisant des essences dans l'établissement des priorités de renouvellement
- Raisonner les plantations pour réduire durablement l'émission de pollen des espèces allergisantes
- Limiter l'introduction de d'essences allergisantes et préconiser les essences émettant peu de pollen Favoriser la diversité spécifique à l'échelle globale de la ville

14 - L'observatoire des tempêtes

CONTEXTE

Au cours des tempêtes, les arbres sont soumis à de fortes pressions mécaniques qui peuvent entraîner des volis (chutes de branches) ou des chablis (chute d'arbres). Si les risques sont importants dans certains sites fortement fréquentés, il n'en reste pas moins dangereux dans les espaces isolés.

Dans de telles conditions le risque Zéro n'existe pas. Des mesures de prévention doivent donc être mises en œuvre pour assurer la sécurité des citoyens usagers.

OBJECTIFS

Prévenir les risques liés aux vents dangereux et d'assurer la sécurité du public fréquentant les parcs.
Réaliser un suivi des dégâts causés par les tempêtes sur le patrimoine arboré à l'échelle de la ville d'optimiser la procédure de mise en sécurité

ACTIONS

- Prévenir les risques et assurer la sécurité du public
- Assurer la veille permanente de la vitesse du vent et déclencher l'alerte dans les meilleurs délais
- Evacuer et fermer l'accès aux parcs et jardins dans les meilleurs délais en cas de tempête





LA CHARTE DE L'ARBRE

→ ORIENTATION N° 3

DÉVELOPPER LA COMMUNICATION ET LA COHÉSION SOCIALE

PARTAGER LES CONNAISSANCES SUR LES MÉTIERS DU SEVE

15 - Développer le savoir faire de l'ensemble des acteurs de la gestion de l'arbre

CONTEXTE

Depuis une dizaine d'année, la ville de Compiègne a formé une équipe spécialisée d'élagage. Aujourd'hui elle se compose de personnes qualifiées qui travaillent en partenariat avec l'ensemble des autres jardiniers.

Cependant certaines mauvaises pratiques persistent parfois et ne permettent pas d'assurer la pérennité du patrimoine arboré. En parallèle de cette volonté de recruter des compétences, la ville de Compiègne intègre les nouvelles technologies dans ses pratiques et investit de manière continue dans la formation de ses agents.

OBJECTIFS

Investir dans la formation de l'ensemble des interventions des intervenants de la gestion de l'arbre (domaine privé et public) afin d'optimiser la qualité du suivi

Développer le transfert des connaissances de l'équipe d'arboriculteurs vers les équipes géographiques

ACTIONS

- En interne, renforcer l'offre de formation sur le thème de la gestion de l'arbre
- Sensibiliser les jardiniers sur la taille et la conduite des jeunes arbres
- Développer en interne au service, le transfert des connaissances sur l'arbre
- Organisation de ½ journées de formation menées par l'équipe d'arboriculteur urbaine sur le thème de l'arbre en général.





LA CHARTE DE L'ARBRE



ORIENTATION N° 3

DÉVELOPPER LA COMMUNICATION ET LA COHÉSION SOCIALE

COMMUNIQUER ET FAIRE CONNAITRE LE PATRIMOINE

16 - Développer des supports de communication sur le thème de l'arbre

CONTEXTE

La communication se retrouve de manière transversale dans les diverses actions du SEVE. L'arbre sera abordé de manière ponctuelle au travers de documents tels que le bilan de l'inventaire ou la brochure sur les parcs et jardins.

OBJECTIFS

Communiquer grâce à une pluralité de supports complémentaires :
Sur la diversité du patrimoine arboré compiégnais
Sur la cohérence et la démarche qualité de la gestion du patrimoine arboré
Sur l'offre d'animations organisées autour du thème de l'arbre
Donner la priorité à la diffusion d'une information gratuite au plus grand nombre de Compiégnois

ACTIONS

- Identifier l'essence de chaque alignement
- Mettre en place une information concernant les interventions d'abattage, de plantations et d'élagage
- Mettre en place une signalétique spécifique pour les arbres d'avenir et les arbres remarquables
- Editer une brochure sur le thème des parcs et jardins compiégnais
- Compléter les données accessibles concernant le patrimoine arboré remarquable recensé
- Inscrire les principaux objectifs de la politique de l'arbre à Compiègne (Charte de l'arbre)
- Informer et mettre à jour les lieux, date et contenu des animations mises en œuvre sur le thème de l'arbre.

17 - L'arbre support de cohésion sociale et d'actions pédagogiques

CONTEXTE

La ville de Compiègne affiche à travers son action une volonté forte de tisser le lien social par l'animation d'actions de proximité source d'échanges et de rencontres au sein du quartier.

Actuellement, il y a un engouement de la population en faveur des jardins et du jardinage. Cependant en ville l'espace manque souvent et l'offre en jardins familiaux ne suffit pas pour répondre à la demande des citoyens.

Par ailleurs, le SEVE (service public), a aussi pour mission de sensibiliser les citoyens aux problèmes environnementaux auprès des jeunes générations

OBJECTIFS

Mettre à disposition des compiégnais de nouveaux espaces de proximité pour leur permettre de mieux s'approprier de vie et participer au renforcement de la trame verte.

Animer des actions sur l'arbre, support d'échanges au sein du quartier
Sensibiliser le citoyen usager à la présence et aux bienfaits de l'arbre en ville

ACTIONS

- L'arbre vecteur d'échanges et support et d'implication du citoyen à la vie des quartiers
- Renforcer la concertation de la population dans la phase de conception des projets
- Consulter la population sur le choix des arbres plantés en alignement
- Initier des actions permettant à chaque citoyen de devenir jardinier de sa ville
- Développer la végétalisation au pied des arbres
- Planter des arbres d'avenir avec les scolaires et les habitants du quartier
- Répondre aux demandes d'interventions auprès des écoles





LA CHARTE DE L'ARBRE



ORIENTATION N° 3

DÉVELOPPER LA COMMUNICATION ET LA COHÉSION SOCIALE

PROMOUVOIR L'IMAGE DE LA VILLE PAR L'ÉVÉNEMENTIEL

18 - 2013, année de L' Arbre

CONTEXTE

Chaque année la ville de Compiègne vit aux rythmes des animations autour du végétal. Ces manifestations sont autant d'échanges pour sensibiliser les habitants. Par ailleurs, ces événements constituent un support important de promotion de la ville.

OBJECTIFS

Organiser une ou deux manifestations :

Pour valoriser le patrimoine arboré

Pour sensibiliser les compiégnais aux spécificités des ligneux dans l'écosystème urbain

Pour sensibiliser les compiégnais aux problèmes environnementaux

ACTIONS

- Communiquer sur la pluralité des fonctions de l'arbre dans la ville
- Sensibiliser aux multiples utilisations des éléments produits par l'arbre (bois, fleurs ; fruit, écorce résine)
- Manifestations ou actions locales
- Présentation de la ville au concours national du prix de l'arbre
- Devenir adhérent et faire partie de l'association Société Arboriculture Française
- Faire adopter cette charte à l'ensemble des communes de l'agglomération (ARC)





LA CHARTE DE L'ARBRE



ORIENTATION N° 3

RÉPONDRE AUX BESOINS D'IDENTITÉ ET DE DIVERSITÉ PATRIMONIALE

CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN VERT DE LA VILLE

19 - Evaluer l'avancement de la charte de l'arbre

CONTEXTE

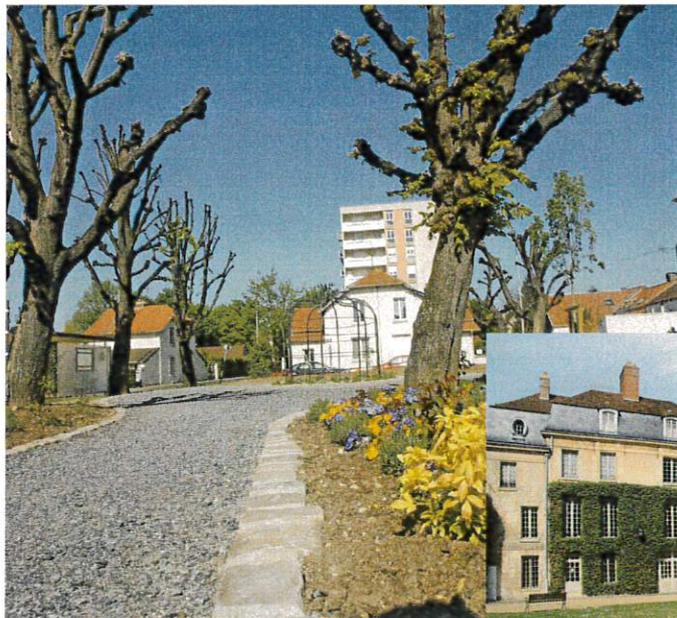
La ville est un milieu en constante évolution. Les nouveaux projets d'aménagements définissent des perspectives urbaines imposant de nouveaux objectifs qui auront une influence sur la gestion du patrimoine arboré.

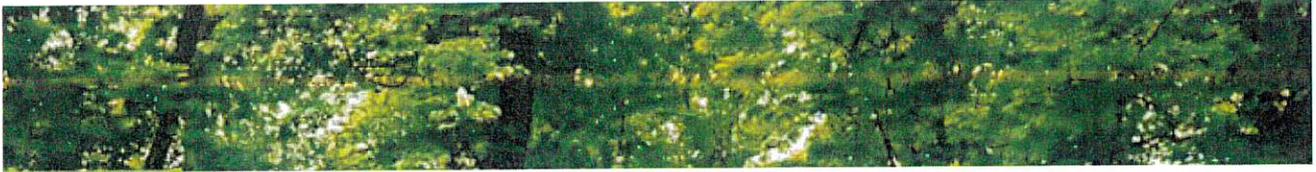
OBJECTIFS

Evaluer les projets et la bonne adéquation des moyens humains, matériels et financiers mis en œuvre
Evaluer l'introduction progressive des principes de la charte et de leurs effets sur l'évolution du patrimoine
Adapter la charte aux nouvelles orientations ou problématiques rencontrées : Intégrer de nouveaux objectifs tout en restant conforme aux principes fondamentaux définis

ACTIONS

- Organiser des réunions sur le point d'avancement réunissant les acteurs
- Rédiger annuellement des cahiers de point d'avancement
- Dresser des bilans des actions réalisées
- Analyser les problématiques rencontrées
- Evaluer la satisfaction des usagers
- Analyser les causes des retards accusés sur certains projets, réorienter les objectifs





LA CHARTE DE L'ARBRE

PRÉAMBULE

La ville de Compiègne considère que les arbres constituent un patrimoine collectif d'une grande valeur. Dans un esprit de préservation la ville et l'ensemble des partenaires signataires de cette charte s'engagent en faveur d'une politique commune de gestion raisonnée et durable qui vise à garantir et à conforter la place de l'arbre.

Article 1 - L'arbre, un être vivant

Les partenaires signataires sont conscients que les arbres d'agrément constituent un patrimoine vivant. De façon, mais dans une dimension temporelle qui dépasse celle des Hommes, chaque arbre naît, s'épanouit puis meurt.

Article 2 - Une richesse collective

Les partenaires signataires reconnaissent les nombreuses vertus que confère l'arbre sur le plan culturel, écologique, paysager, sanitaire, social, ou encore urbanistique.

Article 3 - L'arbre, un être fragile

Les partenaires signataires s'engagent à concilier le développement de l'arbre et les activités humaines (urbaines), en assurant simultanément la protection du patrimoine arboré ainsi que la sécurité des personnes et des biens.

Article 4 - un précieux héritage

Les partenaires signataires s'engagent à garantir le maintien et à enrichir le patrimoine arboré existant, notamment en développant une politique de plantation ambitieuse d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Article 5 - La gestion de l'arbre

Les partenaires signataires s'engagent à appliquer une gestion raisonnée et durable de l'arbre :

- en adoptant les pratiques de la taille dite « douce » et en abandonnant définitivement la taille « radicale »
- en employant les mesures nécessaires de protection de l'arbre lors de travaux
- en respectant les règles d'indemnisation en cas de dégradation du patrimoine arboré
- en affectant les moyens budgétaires à la hauteur de leurs engagements

Article 6 - L'arbre et la manière

Les partenaires signataires sont conscients que les interventions réalisées sur l'arbre impliquent des compétences spécifiques. Ils s'engagent à missionner les professionnels formés à la gestion de l'arbre et qui actualisent régulièrement leurs connaissances scientifiques et techniques en la matière.

Article 7 - Concertation et sensibilisation

Les partenaires signataires s'engagent à valoriser l'arbre et sa gestion par des moyens de communication et de sensibilisation, afin d'encourager le respect et l'implication de toutes les générations.



